

ALCYONE FINANCE

FONDS ISR

« ACTIONS NORD SUD »

**CODE DE TRANSPARENCE
POUR LES FONDS ISR OUVERTS AU PUBLIC**



ALCYONE FINANCE Société de Gestion
1, rue de la Bourse – 75002 PARIS
Tél. 01 42 60 24 43 – Fax 01 42 60 31 17 – www.alcyonefinance.com - isr@alcyonefinance.com

Dépositaires : CM-CIC SECURITIES – B CAPITAL
RCS PARIS B 389 376 583 (92 B 15010) - TVA intracommunautaire FR8338937658300032

Mis à jour le 19 août 2011. Nos réponses aux questions du code relèvent de notre unique responsabilité

1. Données générales

La société de gestion

1a) Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce code.

ALCYONE FINANCE
1, rue de la Bourse, 75002 Paris
Responsable ISR : Claire Berthier – 01 42 60 70 40
isr@alcyonefinance.com
www.alcyonefinance.com

1b) Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement

Alcyone Finance définit l'Investissement Socialement Responsable (ISR) d'après la définition donnée par l'Association Française de Gestion :

Définition de l'Investissement Socialement Responsable (ISR)

« Application des principes du développement durable à l'investissement. Approche consistant à prendre systématiquement en compte les trois dimensions que sont l'environnement, le social/sociétal et la gouvernance (ESG) en sus des critères financiers usuels »

Source : AFG, mai 2010

L'engagement de l'équipe de gestion se fonde sur une conviction profonde : la sélection d'entreprises respectant les critères ESG est la garantie d'une performance pérenne. L'ISR peut être un réel facteur de différenciation, impactant le potentiel d'appréciation à moyen et long terme des portefeuilles. L'ISR chez Alcyone Finance répond à :

- un modèle économique de création de richesse juste ;
- des performances assurées par une sélection rigoureuse ;
- une double expertise : financière et extra-financière.

Pour construire son offre ISR, la démarche d'Alcyone Finance a donc été de :

- rechercher les thématiques ISR ayant un impact sur le couple rendement/risque des investissements ;
- détecter, mesurer et valider les données extra-financières pertinentes dans l'appréciation d'une entreprise ;
- contrôler cette démarche par des ONG terrain ;
- comparer nos performances à l'Eurostoxx 50, indice de référence du marché européen des actions.

Notre volonté est de proposer des fonds porteurs de sens et créateurs de valeurs, aussi bien pour les actionnaires que pour les autres acteurs de l'économie. Poursuivant cette logique, Alcyone Finance s'est engagée dans l'ISR à partir de 2006 en créant deux FCP : Actions Nord Sud et Actions Planète Durable. Sur les 40m€ d'encours de la société de gestion en mai 2010, 5m€ étaient gérés en ISR : le développement de ces encours dans les prochaines années est une ambition forte et capitale au sein de notre société de gestion indépendante et entrepreneuriale.

Nos choix et le respect de la méthodologie d'Alcyone Select ISR sont validés par des experts extérieurs, notamment lors de nos Comités d'Éthiques. Nous sommes membre de la commission ISR de l'AFG dans une logique de constante amélioration de nos pratiques. Nous répondons aux codes de transparence du Forum pour l'Investissement Responsable -FIR- et de l'European Sustainable Investment Forum -Eurosif-. L'organisation de l'équipe ISR est décrite au 3b.

Alcyone Finance a également pris des engagements en terme de promotion du développement durable (cf. infra, complément d'information). La politique de vote aux assemblées générales intégrant des critères ESG (cf. infra, 6. Politique de vote) est applicable à l'ensemble des OPCVM gérés par Alcyone Finance.

Les Fonds ISR

1c) Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques

Principales caractéristiques du fonds

Nom	Actions Nord Sud
Actif net total (au 31/05/2011)	1 873k€
Dominante ISR	Humain (social/sociétal)
Type de fonds	FCP de droit français investi en actions
Eligible PEA	Oui
Univers	DJStoxx 600
Indice de référence	Euro Stoxx 50
Labellisation	Label ISR 2010 Novethic
Frais de gestion	2,392% dont 50% net de frais reversés à CARE France
Commission de souscription	2% maximum
Commission de rachat	0%
Commission de sur-performance	23 ,92% de la surperformance par rapport à l'indice
Date de création	27/12/2006

Historique des performances financières

31/05/2011	VL	Perf mois	perf 3 mois	perf 6 mois	perf 12 mois	perf 2011	perf annualisées création
<u>ACTIONS NORD SUD</u>	82,76	-0,42%	0,28%	8,65%	10,91%	3,77%	-4,12%
<u>Eurostoxx 50</u>	2861,92	-4,96%	-5,02%	7,96%	9,64%	2,47%	-7,85%

Titres détenus en portefeuille au cours des 6 derniers mois (novembre 2010 - mai 2011) :

ABB, ACCOR, BAYER, CARREFOUR, COLAS, DANONE, EDENRED, ESSILOR, GDF SUEZ, GLAXOSMITHKLINE, LAFARGE, NOVO-NORDISK, PHILIPS, REPSOL, ROCHE, SAINT-GOBAIN, SANOFI-AVENTIS, SCHNEIDER, SODEXO, SUEZ ENVIRONNEMENT, TELEFONICA, UNILEVER, VEOLIA ENVIRONNEMENT, VOYAGEURS DU MONDE.

1d) Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant ce ou ces fonds.

Le site d'Alcyone Finance (www.alcyonefinance.com) permet d'obtenir plus d'informations sur le fonds (inventaire de ses participations, reporting financier mensuel, reporting extra-financier trimestriel...). Des informations complémentaires peuvent être fournies sur demande par email, téléphone ou courrier.

L'historique de la performance est également disponible sur les sites suivants : Europerformance, Standard & Poors, Bloomberg (ALCYANS FP), Boursorama, Reuters.

1e) Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés.



Tous les mois, les investisseurs reçoivent par email le reporting financier. Ce document reprend la performance du fonds et son évolution, des statistiques clés, les principales lignes, la répartition sectorielle et géographique du portefeuille, des éléments de valorisation ainsi qu'un commentaire de gestion pouvant contenir des informations extra-financières. Tous les mois, l'inventaire complet du fonds est également mis en ligne.

Tous les trimestres, un reporting extra-financier est mis en ligne. Ce reporting justifie le choix des valeurs en portefeuille d'un point de vue extra-financier, en accord avec la philosophie du fonds. Les fiches valeurs des sociétés peuvent être envoyées sur demande.

2. Critères d'investissement ESG

2a) Comment le ou les fonds définissent-ils l'ISR ?

De manière générale le fonds sélectionne des entreprises respectant les critères ESG et concourant à la réduction de l'extrême pauvreté dans les pays du Sud.

L'approche ISR du fonds Actions Nord Sud est caractérisée par :

- le respect de la méthodologie Alcyone Select ISR ;
- sa thématique humaine forte privilégiant une analyse approfondie du critère «S» ;
- le partenariat avec CARE, ONG de solidarité dont les 16 000 salariés contribuent à la réduction de la pauvreté dans le monde.

Ce FCP est fondé sur une conviction forte : les entreprises qui répondent par leur métier et leur engagement aux besoins de base liés au développement économique et social vont profiter de la croissance dans les pays du Sud.

Les entreprises sélectionnées doivent répondre à certains critères :

- être suffisamment importantes pour profiter pleinement de cette opportunité avec un risque limité ;
- être présentes dans les pays du Sud avec une volonté d'implantation durable ;
- répondre par leur cœur de métier à des enjeux fondamentaux pour le plus grand nombre (par exemple de type BOP – *Bottom Of the Pyramid*-, engagement dans l'emploi, formation, inclusion des plus pauvres à la chaîne de valeur de l'entreprise...)

2b) Quels sont les critères d'investissement ESG du ou des fonds ?

Deux filtres ESG sont appliqués dans la méthodologie de sélection des valeurs du fonds :

- Le premier filtre extra-financier prend en compte les critères ESG généraux de Vigeo :
 - Ressources humaines
 - Droits humains
 - Gouvernance
 - Comportement sur les marchés
 - Environnement
 - Engagement sociétal
- Le second filtre se concentre sur l'engagement social qui est analysé sous l'angle de la réduction de l'extrême pauvreté dans les pays du Sud par le cœur de métier de l'entreprise. L'analyse se structure en 4 parties
 - Contexte général :
 - analyse de la nécessité de mener une politique en faveur des PED ;
 - formulation et présentation des procédures ;
 - évaluation externe de l'engagement RSE ;
 - engagements volontaires ;
 - intégration des procédures au sein de l'entreprise ;
 - partenariats ;
 - démarche de dialogue.
 - Actions de transparence :
 - lutte contre les pots de vin ;
 - lutte contre le détournement des fonds ;
 - politiques anticoncurrentielles ;
 - liens avec les politiques publiques ;
 - transparence clients.
 - Actions envers les parties prenantes internes et externes :
 - impacts économiques ;

- droits de l'Homme .
- Actions envers les communautés locales :
 - accompagnement ;
 - soutien ;
 - adaptation des produits.

Au total, 189 critères sont pris en compte, 21 points sont analysés sous trois aspects :

- politique de l'entreprise ;
- moyens mis en œuvre ;
- déploiement de ces moyens.

Les critères sont notés selon leur :

- fiabilité : mesurabilité, validation, audit ;
- pertinence : périmètre, objectif spécifié, exhaustivité, facilité d'interprétation ;
- précision : détail par zone géographique et étape du cycle de production, identification ;
- analyse de la situation : contexte, évolution, comparaison sectorielle.

Les différents critères sont pondérés en fonction du secteur de la société analysée.

Le fonds pratique l'exclusion des entreprises ayant une activité dans les secteurs suivants : tabac, alcool, armement, pornographie et jeux de hasard. Les entreprises sont exclues en fonction de leur secteur lors sur premier filtre financier.

De par son univers d'investissement, le fonds investit dans des *large caps* européennes multi-secteurs. Il peut également investir dans des valeurs moyennes.

2c) Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ?

Les critères d'investissement ESG sont déterminés par l'équipe interne ISR, en lien avec CARE. Ils sont revus une fois par an en accord avec le Comité d'Éthique.

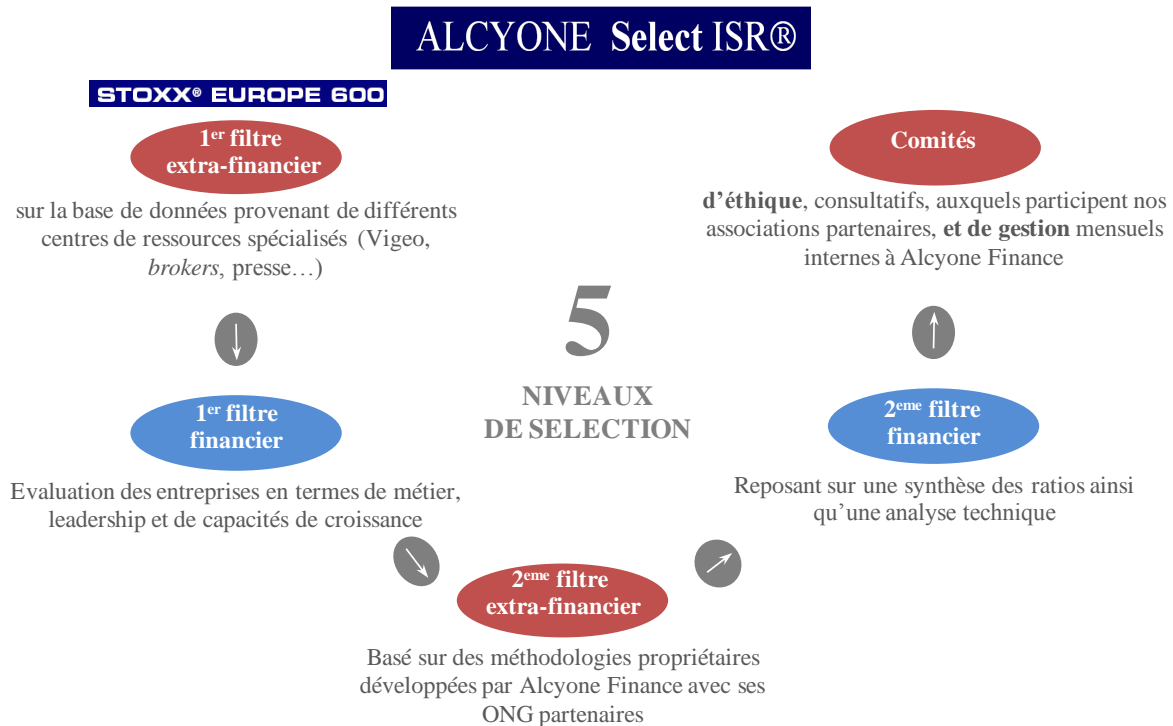
2d) Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs ?

Les éventuels changements de critères sont communiqués par un reporting spécifique sur le site d'Alcyone Finance (www.alcyonefinance.com).

3. Processus d'analyse ESG

3a) Décrivez votre méthodologie et votre process d'analyse ESG.

Les valeurs du portefeuille d'Actions Nord Sud, sont analysées suivant la méthodologie Alcyone Select ISR décrite ci-dessous :



Le premier filtre d'analyse extra-financière s'appuie essentiellement sur la notation extra-financière de Vigeo. Cette agence extérieure analyse l'entreprise et lui attribue un score sur 100, moyenne pondérée des scores obtenus dans 38 critères regroupés en 6 domaines. Ce score permet d'obtenir une notation (de -- à ++) hiérarchisée suivant l'échelle suivante : -- / -/ =/ +/ ++. Nous sélectionnons les entreprises ayant une notation au moins égale à =. Nous ne nous interdisons cependant pas de prendre des sociétés très performantes du point de vue du développement humain si elles souffrent d'un - dans un des domaines notés, hors ressources humaines et droits de l'homme. Nous ne tolérons qu'un seul - dans la notation globale de l'entreprise.

Le second filtre d'analyse extra-financière, réalisé par la recherche interne d'Alcyone Finance, est une notation sur les engagements concrets des entreprises, dans leur cœur de métier, en terme de réduction de l'extrême pauvreté dans les pays du Sud. Elle se fonde sur une grille d'analyse de 189 critères développée en partenariat avec CARE (cf. 2b). Cette seconde étape repose sur :

- l'analyse d'informations publiques et semi-publiques sur l'entreprise : rapports Développement Durable, monographies, rapports sectoriels / thématiques des *brokers & information providers*, presse, alertes, newsletters et flux d'informations spécialisés ...
- les contacts et rencontres avec les entreprises et les parties prenantes. Le résultat de ces analyses est validé par CARE.

La valeur est exclue si sa note est inférieure à 20%.

La méthodologie Alcyone Select ISR est fondée sur la sélection de titre à leur entrée dans le portefeuille. Les critères d'éligibilité décrits ci-dessus sont donc à considérer aux dates d'entrée du titre dans le portefeuille.

Au 30 juin 2011, l'univers d'investissement, composé au départ de 600 valeurs, se réduit à environ 297 valeurs suite au premier filtre Vigeo. L'analyse financière sectorielle réduit cet univers à 134 valeurs qui

passent au crible de l'analyse interne sur la réduction de la pauvreté. Environ 41 valeurs subissent ensuite une dernière analyse financière technique pour construire le portefeuille composé de 22 valeurs.

3b) Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?

L'équipe ISR est constituée d'une responsable ISR et du gérant des fonds ISR. La méthodologie et la taille de l'équipe encouragent un lien naturel fort et un partage de connaissances entre analyses financières et extra-financières. Le travail de l'équipe ISR est soutenu par l'expertise de notre ONG partenaire CARE. Concernant les prestataires externes spécialisés, VIGEO est la principale base de données externe utilisée.

3c) Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?

La méthodologie d'analyse est vérifiée par CARE et soumise annuellement au Comité d'Ethique, composé de représentants de CARE, de personnalités d'ONG ou organismes impliqués dans le développement des pays du Sud, de syndicats et de professionnels de la finance.

3d) Le processus d'analyse ESG inclut-il un dialogue avec des parties prenantes ?

L'équipe ISR consulte les parties prenantes les plus appropriées sur des points soulevés lors de la deuxième étape de l'analyse extra-financière ou relevés par CARE. Cette consultation est déclarative. Notre ONG partenaire nous permet également d'avoir un point de vue « terrain » ayant pour but de valider les déclarations des entreprises ou des parties prenantes.

3e) Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?

Chaque entreprise a accès en permanence à son profil et à son analyse ISR sur simple demande.

3f) A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?

Le processus d'analyse peut-être révisé en fonction des besoins de l'équipe de recherche interne ou à la demande de CARE, notre ONG partenaire. Il peut également l'être sur proposition du Comité d'Ethique. Les motifs peuvent être l'évolution des connaissances, des pratiques des entreprises, la prise en compte d'aspects ayant été considérés comme secondaires lors de la création du fonds.

3g) Quelles informations issues de ce processus sont divulguées aux investisseurs ?

L'information est transmise dans le reporting extra-financier. Le code de transparence, mis à jour chaque année, ainsi que le rapport annuel de gestion permettent d'expliquer l'évolution éventuelle de la méthodologie.

4. Evaluation, sélection et politique d'investissement

4a) Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquels les fonds investissent ?

La sélection et l'approbation des entreprises dans lesquelles le fonds investit se déroulent selon la méthodologie Alcyone Select ISR qui comprend deux filtres extra-financiers. Un titre ne peut donc être détenu par le fonds que s'il répond aux exigences des analyses ESG.

Les processus d'analyse financière et extra-financière sont intimement liés. Les informations des bases de données externes sont intégrées dans le premier filtre extra-financier. Les analyses internes (incluant le dialogue avec les parties prenantes et la grille d'analyse propriétaire) sont mises en œuvre lors du second filtre extra-financier.

4b) Quelles mesures, internes et/ou externes, sont mises en œuvre pour s'assurer que les titres du portefeuille sont (ou ne sont pas) en ligne avec les critères d'investissement ESG ?

Un titre ne rentre en portefeuille qu'après avoir été sélectionné par la méthodologie Alcyone Select ISR. Ses fondamentaux sont donc en ligne avec les critères d'investissement ESG du fonds.

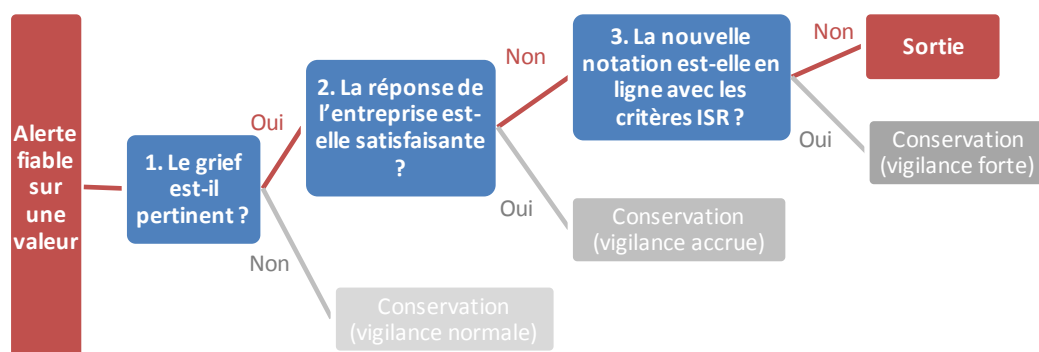
Une veille permanente est mise en place sur les titres détenus en portefeuille, comprenant des alertes de différentes sources externes (presse généraliste et spécialisée, newsletters, alertes, flux d'informations continues, prestataires externes...). Une veille particulière a été mise en place sur les politiques de réduction de la pauvreté, en partenariat avec CARE.

4c) Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG ?

Si, suite à une nouvelle notation, à notre veille sur les valeurs en portefeuille ou une alerte transmise par les parties prenantes un titre semble être en contradiction avec les critères ISR pour lesquels il avait été retenu, nous ouvrons une procédure de suivi pouvant aboutir à l'exclusion de la valeur.

Nous évaluons tout d'abord la pertinence du grief adressé à l'entreprise en coopération avec les parties prenantes. Si nécessaire, nous ouvrons une procédure de dialogue où nous évaluons la réponse de la société avant d'intégrer ces nouveaux éléments dans notre notation. Si les critères d'éligibilité extra-financiers ne sont toujours pas respectés, la valeur est exclue du portefeuille.

Procédure de suivi des valeurs suite à une alerte ISR



Les désinvestissements sont décidés par le Comité de Gestion. Ils sont effectifs dans les meilleurs délais suivant cette réunion. Un contrôle extérieur est apporté par le Comité d'Ethique.

A titre indicatif, nous estimons que cette démarche dure en moyenne entre 2 et 6 mois. Mais, pour assurer la plus grande qualité possible à nos analyses, nous nous laissons la liberté de dépasser ce délai en fonction du dialogue avec l'entreprise et les parties prenantes.

4d) Des désinvestissements découlant des critères ESG du ou des fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée?

Il y a eu un désinvestissement découlant de critères ESG dans l'année écoulée (ACCOR).

Nous rappelons qu'un titre pourrait être conservé en portefeuille, malgré une publicité négative, si des *due diligences* ou des procédures de vérifications internes sont en cours au sein d'Alcyone Finance, en particulier avec CARE.

4e) Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?

Les investisseurs sont informés des désinvestissements liés aux critères ESG dans le reporting mensuel (financier) et trimestriel (extra-financier) ainsi que sur demande.

4f) Le gestionnaire de fonds informe-t-il les entreprises/émetteurs des mouvements et/ou des changements de pondération dans le portefeuille liés au non-respect des principes ESG du ou des fonds ?

Ces informations sont données aux émetteurs soit sur demande soit lors des contacts entretenus avec les entreprises par le gérant.

4g) Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?

Le fonds Actions Nord Sud n'a pas pratiqué jusqu'à présent de politique d'engagement assez structurée pour intégrer ses résultats dans la sélection des entreprises.

5. Politique d'engagement

5a) Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Cette section du Code n'est pas applicable dans la mesure où le fonds n'a pas encore défini de politique d'engagement.

Cependant, une réflexion est en cours pour structurer l'approche du fonds sur le sujet.

5b) Comment le ou les fonds établissent-ils la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels ils vont en priorité, pratiquer l'engagement ?

Comme précédemment indiqué, cette question n'est pas applicable, le fonds n'ayant pas défini de politique d'engagement pour l'instant.

5c) Qui pratique l'engagement au nom du fonds ou des fonds ?

Comme précédemment indiqué, cette question n'est pas applicable, le fonds n'ayant pas défini de politique d'engagement pour l'instant.

5d) Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Comme précédemment indiqué, cette question n'est pas applicable, le fonds n'ayant pas défini de politique d'engagement pour l'instant.

5e) Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

Comme précédemment indiqué, cette question n'est pas applicable, le fonds n'ayant pas défini de politique d'engagement pour l'instant.

5f) Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

Comme précédemment indiqué, cette question n'est pas applicable, le fonds n'ayant pas défini de politique d'engagement pour l'instant.

5g) Comment et à quelle fréquence, les activités d'engagement sont-elles communiquées aux investisseurs et autres parties prenantes ?

Comme précédemment indiqué, cette question n'est pas applicable, le fonds n'ayant pas défini de politique d'engagement pour l'instant.

5h) Des activités d'engagement ont-elles lieu au nom du fonds pendant l'année écoulée ?

Comme précédemment indiqué, cette question n'est pas applicable, le fonds n'ayant pas défini de politique d'engagement pour l'instant.

6. Politique de vote

6a) Le ou les fonds disposent-ils d'une politique de vote ?

Le fonds dispose d'une politique de vote. Le gérant soutient le management dès lors que les propositions soumises protègent les intérêts à long terme des actionnaires.

Les critères d'analyse des résolutions portent une attention spécifique à la gouvernance :

- 1- Principe de l'égalité des actionnaires
- 2- Transparence et qualité de l'information délivrée (rapports des commissaires aux comptes sans réserve, rapport du CA portant sur la politique de rémunération des organes dirigeants, la politique environnementale et sociale, les résolutions ne doivent pas être liées...)
- 3- Rémunération des dirigeants et administrateurs (mode de calcul explicite, stock options octroyées au prix du marché ou avec une surcote, sans possibilité de modification, avantages et indemnités de départ doivent être proportionnels à la durée de leur présence et aux performances obtenues...)
- 4- Composition et fonctionnement du CA (diversité, indépendance et disponibilité des administrateurs ; nominations, rémunérations, examen des comptes et sélection des commissaires aux comptes doivent être confiés à des comités spécialisés comprenant au moins 50% d'administrateurs indépendants)

Les autres critères ESG (Environnement et Social) sont pris en compte lorsqu'ils sont intégrés dans les résolutions, le critère social étant particulièrement sensible au vu de la thématique du fonds Actions Nord Sud.

6b) Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?

Les votes et les raisons des choix sont accessibles sur demande.

6c) Le ou les fonds sont-ils promoteurs ou soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?

Le gérant ne dépose pas de résolution pour le compte du fonds.
Il soutient les résolutions conformes aux intérêts à long terme des actionnaires.

6d) Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG ?

Entre juin 2010 et mai 2011, le fonds Actions Nord Sud a rejeté 16 résolutions sur des critères ESG, en particulier sur la rémunération des dirigeants (critère 3 de la politique de vote) :

- SAINT-GOBAIN : résolutions 6 et 7 (approbation d'une convention réglementée) et 13 (autorisations d'émission de BSA en période d'offre publique) ;
- ACCOR : résolutions 3 (affectation du résultat), 10 et 11 (Approbation d'une convention réglementée) ;
- LAFARGE : résolutions 11 (augmentation de capital sans DPS par placement privé), 16 (options de souscription et d'achat d'actions) et 17 (attribution d'actions gratuites) ;
- GDF SUEZ : résolutions 6 et 10 (renouvellement d'administrateurs) ;
- SUEZ : résolutions 7, 8, 10, 12 et 13 (renouvellement d'administrateurs) ;
- SODEXO : résolution 8 (modification statutaire) ;
- EDENRED : résolution 9 (approbation d'une convention réglementée) ;
- ESSILOR : résolution 14 (autorisations d'émission de BSA en période d'offre publique) ;
- COLAS : résolutions 18 (augmentation du capital social par l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription) et 19 (augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription)



Complément d'information

Décrivez brièvement, le cas échéant, les politiques de responsabilité sociale de la société de gestion ou indiquez où cette information peut être trouvée.

Alcyone Finance est engagée par différentes actions dans le développement durable :

- Adhésion à l'UNEP FI - www.unepfi.org
- Signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) - www.unpri.org
- Signature de l'Access to Medicine Index www.atmindex.org
- Signature du *Carbone Disclosure Project* - www.cdproject.net
- ALCYONE FINANCE est une entreprise « Carbone Neutre » - www.actioncarbone.org

Ces informations peuvent être retrouvées sur notre site internet www.alcyonefinance.com

De plus, la moitié de la commission de gestion fixe nette de frais est reversée à CARE.